

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT
COLMAR HABITAT
ACQUISITION-AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL
A COLMAR**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à COLMAR HABITAT à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 62 210 € constitué d'une ligne de prêt selon l'affectation suivante :

- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) d'un montant de 62 210 €, à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration d'un logement locatif social situé 61 route de Sélestat à COLMAR.

Au cours de sa séance du 1^{er} septembre 2017 (CD-2017-4-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de COLMAR HABITAT relative à une demande de garantie d'emprunt pour un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) d'un montant total de 62 210 € constitué d'une ligne de prêt selon l'affectation suivante :

- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) d'un montant de 62 210 €,

à souscrire auprès de la CDC pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration d'un logement locatif social, situé 61 route de Sélestat à COLMAR.

Cette opération a fait l'objet d'une décision de financement sur crédits délégués en date du 27 décembre 2012.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 92 210 € est prévu selon le tableau ci-après :

Prêt PLAI - CDC	62 210 €
Subvention Département crédits délégués	8 000 €
Subvention Département fonds propres	4 000 €
Fonds propres	18 000 €
TOTAL	92 210 €

Les caractéristiques du prêt de la CDC pour lequel la garantie est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PLAI
Enveloppe	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5203265
Montant de la Ligne du prêt	62 210 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de la période	0,55 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,55 %
Phase d'amortissement	
Durée	40 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	-0,2 %
Taux d'intérêt	0,55 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction de l'index de la Ligne du Prêt.

Au vu de la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-2-1-3 du 23 mars 2018 relative aux conditions d'octroi des garanties d'emprunt en matière de logement social, ce prêt peut bénéficier d'une garantie d'emprunt à 100 % du Département.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et de m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT